



CS 60615
35706 RENNES CEDEX 7
Tél. 02.99.38.04.14

Supplément à VRAC INFO N°06-07
ISSN 0298-4032
7 juillet 2006

BRETAGNE INFO

EVALUER, ENSEMBLE...

Parmi les équipes, on commence à voir que l'évaluation interne -bien conduite- donne l'occasion d'une mise en valeur de nos actions et de leurs fondamentaux.

On sait que la loi sociale du 2 janvier 2002 a prévu la mise en place du Conseil national de l'évaluation sociale et médico-sociale, le CNESMS, et a rendu obligatoire l'évaluation « interne » tous les 5 ans, et « externe » tous les 7 ans.

Depuis 2002, il a fallu former le CNESMS, puis deux notes d'orientation du conseil et une note du ministère sont parues, en attendant la suite.

C'est ainsi que se précisent notamment les délais ; d'ici 2009, il faudra faire réaliser l'évaluation externe à partir des résultats de l'évaluation interne.

En septembre 2006 sera diffusé un guide précisant de quelle manière la première évaluation, interne, est « participative » (associant tous les acteurs), s'appuie sur de larges plans référentiels (projet d'établissement, droit des usagers, etc.) ; et enfin prévoit d'améliorer les points sensibles.

La validation des améliorations sera ensuite le but de l'évaluation externe, dont les règles seront précisées bientôt, non par le CNESMS, mais par décret.

Seront promulguées aussi des « recommandations de bonnes pratiques », générales ou particulières à certains secteurs. Les choix de ces recommandations seront l'objet d'une attention particulière de beaucoup d'acteurs, et notamment des professionnels.

Du moins, c'est ce que l'on peut attendre.